



**D'un côté le médecin, avec tout son savoir médical, de l'autre Fatima qui n'en mène pas large...
Le devoir du médecin, de l'adulte est de nouer le dialogue, d'expliquer, de rassurer.**

*Photo de Jean-Louis Courtinat/Rapho,
Institut Curie, service du docteur Zucker, 1989.*

Document n°2 "L'ENFANT N'EST PLUS UN PETIT PAQUET"

Extrait du recueil "les textes fondamentaux" de la Ligue des droits de l'Homme.

"La Convention internationale des droits de l'enfant de 1989 complète la Déclaration universelle des droits de l'Homme en prenant en compte la fragilité particulière des enfants. Ce n'est pas le premier texte international sur les droits de l'enfant puisqu'il a été précédé notamment par la Déclaration des droits de l'enfant adoptée sous l'égide des Nations unies en 1959, mais c'est un texte qui a **force de loi** pour les Etats signataires et qui ne restreint pas les droits de l'enfant à l'assistance mais les énonce en termes nouveaux. Il reconnaît la personnalité de l'enfant sujet de droit, énonce les libertés dont il doit jouir et exprime **pour la première fois** qu'il a le droit, entre autres, d'être entendu, écouté, dans les décisions qui le concernent et qu'il a le droit à des réponses et des explications. L'enfant n'est plus un petit paquet qu'on peut ballotter d'un endroit à l'autre au seul bon gré des décisions des adultes."

Document n°3 "LES OPINIONS DE L'ENFANT PRISES EN CONSIDÉRATION"

Extrait de la Convention internationale des droits de l'enfant de 1989 (CIDE).

Art.12.-1. Les Etats parties garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité. A cette fin, on donnera notamment à l'enfant d'être entendu dans toute procédure judiciaire ou administrative l'intéressant [...]

POUR VOUS AIDER À ANIMER

Cette séance peut se dérouler selon le fil conducteur suivant proposé ci-après autour de trois temps essentiels :

L'analyse de l'image (document N° 1) - L'étude du document N°2 • L'étude du document N°3

Activité 1 : analyse de l'image du document N° 1

Nous vous proposons ci-après une suggestion d'analyse de cette photographie dans laquelle les différents éléments que l'on peut repérer sur l'image sont imprimés en gras et les concepts élémentaires d'analyse d'image qui permettent d'en proposer une lecture sont en italique.

Au premier regard, cette photographie nous présente le face-à-face de deux personnages que tout semble opposer.

> D'un côté **un homme adulte**, porteur d'un certain nombre d'attributs visibles qui permettent de le reconnaître comme le médecin et qui pointent, en creux, ce dont l'enfant est privée :

- **La blouse blanche**, vêtement porté par ceux qui ont le savoir médical et le pouvoir de guérir, renvoie Fatima à son état de malade, à son incapacité à pouvoir qualifier son état et à prendre en charge sa propre guérison.
- Avec ses **lunettes rondes** d'intellectuel, **ses stylos nombreux** dans la poche et son **dossier** entre les mains que l'on devine plein de données médicales que lui seul sait interpréter; il est également le détenteur d'un savoir et de compétences techniques qui lui donne les clés d'un monde auquel Fatima est étrangère.
- Sa **calvitie** et ses **cheveux gris** le placent également, dans l'ordre des générations, du côté de ceux qui ont pu accumuler le savoir de leur expérience.

La distance qui sépare le médecin et Fatima se charge donc de toute l'opposition entre le pouvoir de guérir la maladie et l'inexpérience de la jeunesse, marquant ainsi la dissymétrie entre l'autonomie de l'adulte et la dépendance de l'enfant et, plus fondamentalement, celle du savoir face à l'incompréhension.

> De l'autre coté, **une enfant**, Fatima.

- Qui se tient **debout contre le lit** d'hôpital, libre de ses mouvements, mais face à laquelle toutes les lignes de fuite sont obstruées :
- sur sa droite, le médecin, comme obstacle à sa fuite, peut être...
- sur sa gauche, le lit
- derrière elle, **un appareil médical** et **une table** devant **un mur**.

Perspective tout aussi fermée, par **la tablette** sur laquelle elle pose les mains et au-delà, par ce qu'on devine être la position du photographe.

Fatima est comme enfermée dans un espace dont l'impression de clôture est encore renforcée par la *répartition des volumes* : le corps du médecin occupe

tout le tiers gauche de l'image, grande masse blanche en face du corps particulièrement frêle de Fatima et de son visage noir.

- Collée entre le lit et la tablette, **la tête rentrée dans les épaules** comme pour parer un éventuel coup, les **mains croisées**, les **doigts pliés** dont la crispation contraste avec les mains calmes et occupées du médecin : le corps de Fatima se fige dans une posture qui dit l'impossibilité d'une réponse par la fuite.

Et pourtant...

Bien que creusé par toutes ses oppositions, l'espace qui sépare le médecin et l'enfant, déchiré par la ligne droite que l'on imagine tendue entre leurs regards, n'est pas vidé de toute communication. *L'angle de prise de vue* choisi, en plongée, dans un axe qui fait de notre regard un double de celui du médecin, nous oriente vers le véritable centre de l'image : le visage de Fatima.

L'expression de Fatima est à la fois belle et ambiguë, entre le sentiment d'être prise au piège communiqué par son corps, qui semble recroquevillé par la peur et un certain apaisement de son visage. Comme si, à travers son grand regard, Fatima se laissait pénétrer d'un peu de confiance. Peut-être qu'elle est un peu rassurée par les explications du médecin.

Car, s'il se dégage du personnage du médecin l'impression d'une tranquillité apaisante, c'est qu'il semble avoir pris la responsabilité d'assumer le renversement des rôles qui sont habituellement dévolus au patient et au médecin dans le rituel réglé de la consultation médicale : ici, **le médecin est assis** alors que **la petite fille est debout** ! Cette posture du médecin exprime bien la **durée** de sa présence dans la pièce et le parti pris de passer à côté d'elle le temps nécessaire pour l'aider à combler toute la distance qui la sépare de lui : on le voit lire un tableau de mesure en s'aidant de son index et parler à la petite fille en la regardant, on l'imagine essayer de traduire un monde savant qu'elle pourrait s'appropriier, un monde d'adulte qui la domine et l'effraie un peu.

Ainsi, la situation de face-à-face de Fatima et de son médecin évoque la manière dont la communication d'un certain nombre d'informations constitue un véritable enjeu pour le respect de la dignité des personnes et celle des enfants en particulier.

LA SÉANCE...

fiche de l'enseignant

D
R
O
I
T
S
D
E
L
'E
N
F
A
N
T

Activité 2 : étude du document N°2 *L'enfant n'est plus un petit paquet*

Le caractère novateur de la Convention de 1989 ("pour la première fois")

- "Il a force de loi" : cent quatre vingt onze pays sur cent quatre vingt treize ont ratifié la CIDE, c'est à dire que les parlements de ces Etats se sont engagés à faire respecter tous les articles, à modifier les lois de leurs pays pour qu'elles respectent les engagements de la CIDE. Bien sûr, la ratification ne change pas les choses du jour au lendemain mais, elle permet de faire des progrès considérables grâce à la convention, ainsi le Sri Lanka a interdit l'engagement des moins de 18 ans dans l'armée et le Bangladesh a rendu l'école obligatoire pour les filles.

À l'inverse, les Etats-Unis n'ont toujours pas ratifié la CIDE. Tout simplement parce que, dans certains États américains, la peine de mort était encore applicable aux moins de 18 ans. La Cour Suprême (instance équivalente aux Etats-Unis au Conseil constitutionnel en France) vient cependant d'interdire la peine de mort pour les mineurs dans tous les Etats américains.

La CIDE donne la personnalité juridique à l'enfant, notion qui était absente des textes antérieurs.

On peut comparer l'évolution entre la Déclaration des droits de l'enfant adoptée en 1959 (en affiche dans la mallette et la CIDE).

Activité 3 : étude du document N°3 *Les opinions de l'enfant sont prises en considération*

Comme précédemment, l'animateur commencera par aider la classe à bien repérer les informations permettant l'identification du texte comme un article de la convention internationale des droits de l'enfant de 1989. Il en donnera ensuite une lecture à haute voix et veillera tout particulièrement à expliquer le vocabulaire difficile employé dans ce texte juridique.

On proposera ensuite aux élèves de repérer dans le texte les éléments qui limitent le droit de l'enfant à exprimer son opinion librement pour mieux faire ressortir le rapport au savoir et à l'éducation que l'exercice de ce droit implique. Cet article permet également de faire comprendre aux enfants les circonstances dans lesquelles ce droit leur est reconnu. Cela permet alors d'évoquer leur rapport aux institutions en général et à l'institution médicale en particulier.

POUR OUVRIR D'AUTRES PISTES...

Le savoir ce n'est pas uniquement médical. Savoir, c'est apprendre pour enrichir sa pensée, sa connaissance, son action sur le monde.

- Le droit à l'éducation pour tous et ses enjeux. Aujourd'hui, il y a encore cent trente millions d'enfants dans le monde qui ne reçoivent aucune formation scolaire et huit cent cinquante millions d'adultes qui sont analphabètes. Les droits sociaux les plus élémentaires comme le droit à l'éducation et l'accès à la sécurité sociale sont loin d'être reconnus pour tous. (voir fiche n°10)
- L'expertise scientifique et technique dans la démocratie : on peut rapprocher la justification du titre de notre photo "savoir" avec la recherche du sens du slogan "ignorance is your enemy" imprimé sur des T-shirts de l'association Act-up Paris.

POUR ALLER PLUS LOIN...

- "Les textes fondamentaux" - Recueil édité par la LDH - (Insérés dans la mallette).
- *Le pédagogue et les droits de l'enfant ; histoire d'un malentendu ?* - Philippe Meirieu - Editions du Tricorne - 2002.
- *Les droits de l'enfant* - Françoise Dekeuwer-Déffossez - Que Sais-je ?
- *15 millions d'enfants à défendre* - Claire Brisset - Albin Michel - 2005.
- *Les droits de l'enfant : Douze récits pour ne pas s'endormir* - Jean Zermatten - Saint Augustin - 2004.
- *Les droits de l'enfant expliqués aux 11-15 ans* - Michel Pellaton et Patrice Brizard - Pemp Unicef - 1999.
- *Le grand livre des droits de l'enfant* - Alain Serres et illustrations de Pem - Rue du monde - 2004.

POUR T'AIDER À COMPRENDRE L'ESSENTIEL...

fiche de l'élève

Questions sur le document 2

❶ Repère dans le document le nom précis et l'année de deux textes internationaux concernant les droits de l'enfant.

❷ Recherche le sens de l'expression suivante : "c'est un texte qui a force de loi (...)"

❸ D'après le document 1, qu'est-ce que la Convention internationale pour les droits de l'enfant de 1989 exprime pour la première fois ?

❹ A ton avis, qu'est ce qui exprime dans la photo la volonté du médecin de respecter ce droit ?

Questions sur le document 3

❺ Dans la première phrase, quelles sont les deux conditions qui limitent la prise en considération des opinions de l'enfant ?

❻ Dans la deuxième phrase, quelles sont les occasions particulières dans lesquelles l'enfant doit être entendu ?

❼ Trouve d'autres droits de l'enfant...



Ligue des droits de l'Homme

138 Rue Marcadet • 75018 Paris
Tél : 01 56 55 51 00 • Fax : 01 42 55 51 21 • www.ldh-france.org